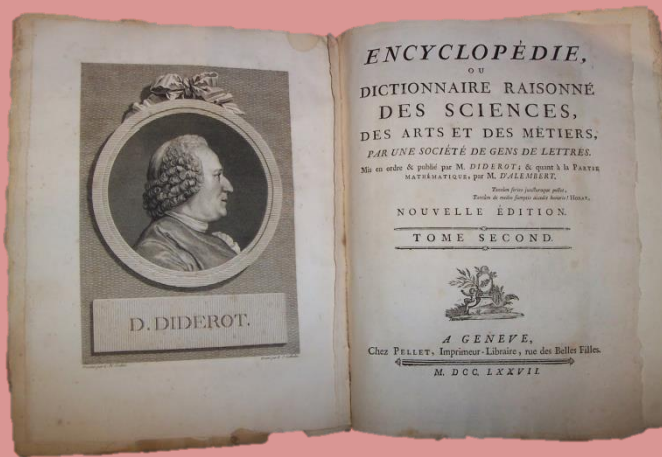
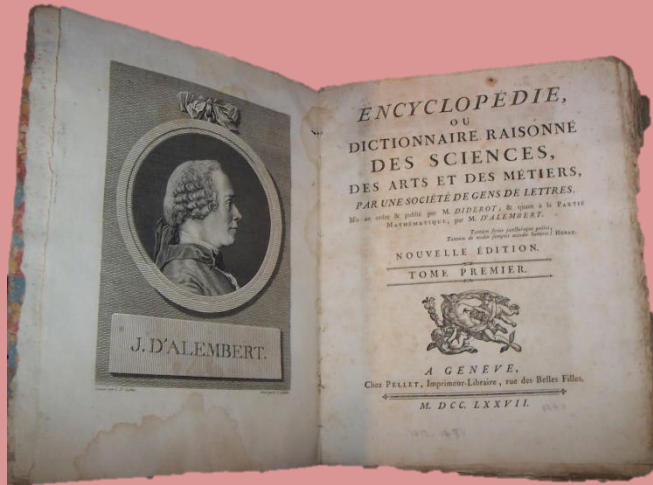


Repères 4^{ème}.

Apprendre les repères
d'histoire en s'amusant.

L'Encyclopédie.

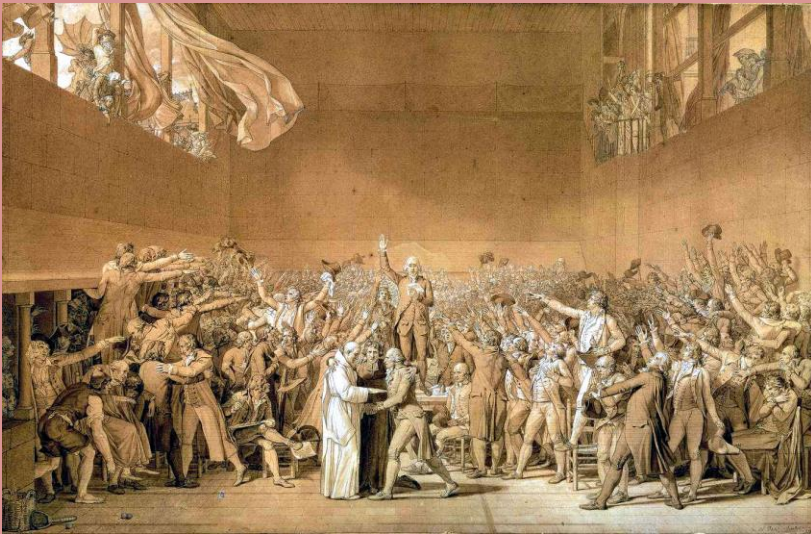
Milieu du XVIII^{ème} siècle.



Ecritte sous la direction de Diderot et D'Alembert, elle est l'un des moyens de diffusion des idées des Lumières car elle rassemble les connaissances de l'époque. Les philosophes y contestent parfois les fondements de la monarchie absolue.

La Révolution française.

1789-1799.



La France connaît une décennie agitée de bouleversements qui, sur tous les plans, font disparaître l'Ancien Régime et fondent une France Nouvelle.

La prise de la Bastille.



14 juillet 1789.

Le peuple parisien s'empare de la prison de la Bastille. L'évènement devient le symbole de la remise en cause de la monarchie absolue. Cette date du 14 juillet est devenue la fête nationale depuis la III^{ème} République française.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Août 1789.



Adoptée par l'Assemblée nationale constituante, elle pose les principes d'une société nouvelle fondée sur l'égalité des droits, la liberté et la souveraineté nationale. Ces principes sont inspirés des idées des Lumières.

Proclamation de la République.



Septembre 1792.

Alors que la France est en guerre contre les monarchies d'Europe, le peuple parisien renverse le roi Louis XVI. Une nouvelle Assemblée nationale, la Convention, proclame la Première République française.

Le Consulat et l'Empire.



1799-1815.

S'étant emparé du pouvoir par un coup d'état, Napoléon Bonaparte gouverne la France d'abord comme Premier consul, puis comme empereur. Il met en place des réformes (Code civil de 1804) et mène de nombreuses guerres sur le continent européen.

**Napoléon I^{er}, empereur
des Français.**



1804.

Napoléon se couronne lui-même empereur des Français lors d'une cérémonie qui rappelle le sacre des anciens rois. Il gouverne dès lors en monarque absolu.

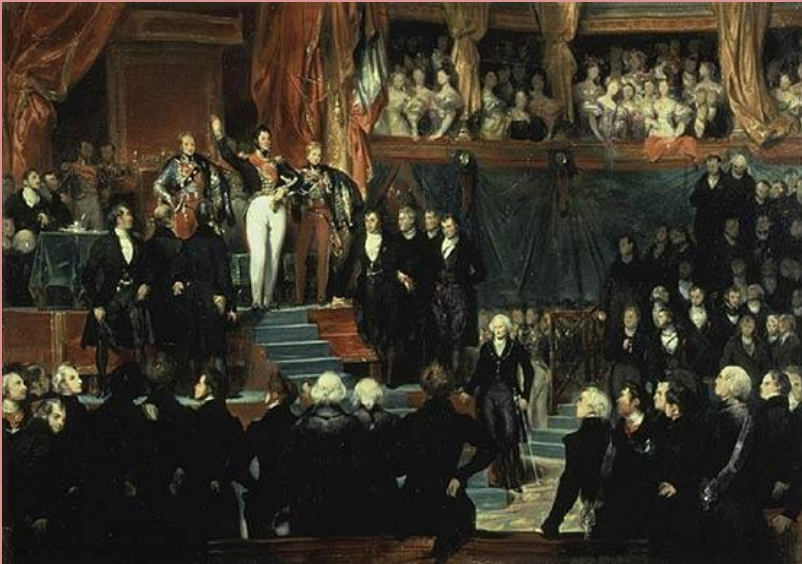
Congrès de Vienne.

1815.



Les nations ayant vaincu Napoléon se réunissent pour rétablir l'ordre monarchique et les frontières bouleversées par les guerres de la Révolution et de l'Empire.

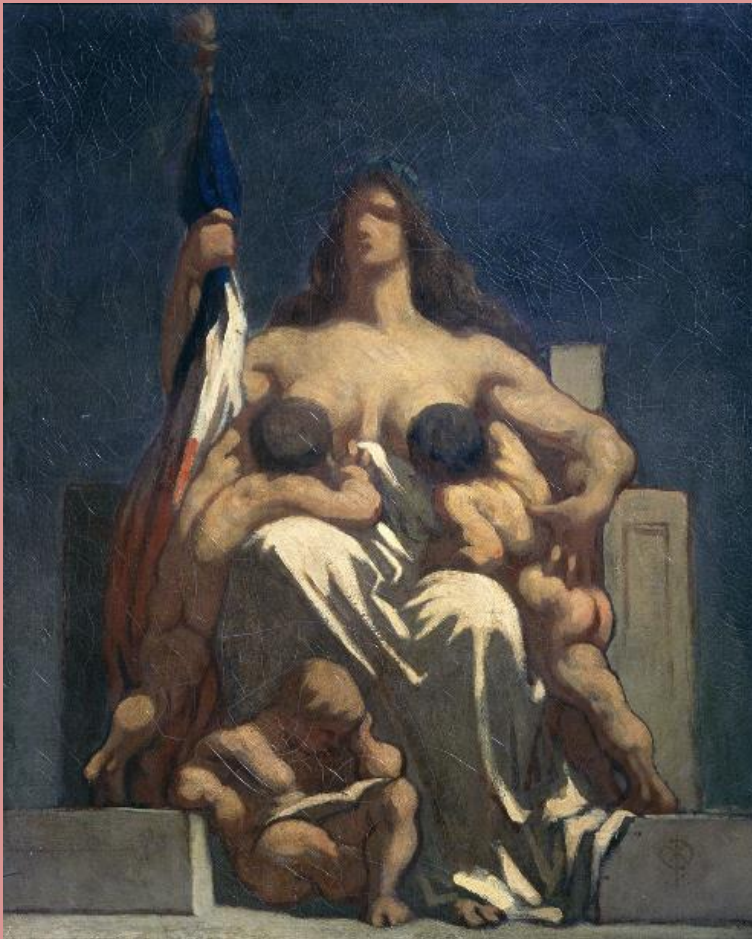
La monarchie constitutionnelle.



1815-1848.

La France est dirigée par un roi (Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe I^{er}), mais une Charte répartit le pouvoir entre le roi et l'assemblée élue au suffrage censitaire.

La Deuxième République.



1848-1852.

Elle est proclamée à la suite d'une révolution qui chasse le roi Louis-Philippe I^{er}. Elle est renversée à la suite du coup d'état du Président Louis Napoléon Bonaparte (neveu de Napoléon I^{er}).

**Suffrage universel
masculin.**



1848.

**C'est l'une des premières
décisions de la II^{ème}
République. Réservé
jusque-là à une minorité, le
droit de vote est donné à
tous les Français de plus de
21 ans.**

Abolition de l'esclavage.

1848.



A l'initiative de Victor
Schœlcher, membre du
gouvernement provisoire de
la II^{ème} République,
l'esclavage est aboli dans les
colonies françaises.

Le Second Empire.



1852-1870.

Il est fondé par Louis Napoléon Bonaparte qui devient Napoléon III « empereur des Français ». D'abord autoritaire, le régime se libéralise progressivement et l'économie se modernise.

La III^{ème} République.



1870-1940.

Proclamée à la suite de la défaite militaire de Napoléon III à Sedan, elle s'effondre après la défaite face à l'Allemagne nazie en 1940. Elle est le plus long régime politique de la France depuis la Révolution française.

Lois Jules Ferry sur l'école.

1882.



Pour Jules Ferry, l'école de la République doit être gratuite, laïque et obligatoire (de 6 à 13 ans). Elle doit apprendre les droits et devoirs des futurs citoyens, permettre l'ascension sociale et la diffusion du progrès.

L'Affaire Dreyfus.



1894-1906.

Elle débute par la condamnation, à tort, pour espionnage d'un officier français juif, le capitaine Dreyfus. Elle divise les Français entre des dreyfusards qui dénoncent une injustice fondée sur l'antisémitisme et des antidreyfusards, nationalistes et xénophobes. L'innocence de Dreyfus est finalement prouvée.

Loi de séparation des Eglises et de l'Etat.



1905.

Cette loi fait de la République un Etat laïc qui garantit la liberté des cultes mais n'en finance aucun. Elle est toujours en vigueur : elle assure la neutralité de l'Etat face aux religions qui relèvent de la vie privée.